



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE du PUY-DE-DOME

Sous-Préfecture d'Issoire
Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

COMPTE - RENDU

Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR8302011

«Gîtes des Couzes»

Réunion du 8 novembre 2016 à Achat

La réunion est présidée par Madame Christine BONNARD, sous-préfète d'Issoire

Sont présents :

Christine BONNARD	Sous-Préfète d'Issoire
Christine FIZEL	Sous-Préfecture d'Issoire
Julien CHAMBONNIERE	DDT 63 - Service Eau Environnement Forêt
Patrick PELISSIER	Commune d'APCHAT (Maire)
Alphonse BELLONTE	Commune de SAINT NECTAIRE (Maire)
Michelle BAFOIL	Chambre départementale d'agriculture du Puy-de-Dôme
Matthieu BERNARD	Chauves-Souris Auvergne (Président)
Héloïse DURAND	Chauves-Souris Auvergne
Stéphane CORDONNIER	CEN Auvergne

Sont excusés : Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, Le Conseil Régional d'Auvergne, la commune de Creste, le Centre Régional de la Propriété Forestière, l'Office National des Forêts

Madame BONNARD, Sous-Préfète d'Issoire, ouvre la réunion en rappelant l'ordre du jour puis donne la parole à M Stéphane CORDONNIER du CEN Auvergne et chargé de l'animation du site des gîtes à Chauve-souris du Pays des Couzes. Le CEN Auvergne qui a été désigné par l'Etat pour mettre en œuvre Natura 2000 sur ce site pendant 3 ans (2016-2018), en partenariat avec Chauve-souris Auvergne.

Organisation du comité de pilotage

La participation des membres du comité de pilotage reste insuffisante pour pouvoir être réellement représentative. Ce constat a déjà été fait les autres années, malgré les essais d'organisations différentes. Madame Christine BONNARD propose donc que les élus soient consultés sur l'organisation de ce comité de pilotage pour en améliorer la participation future. Quelques pistes ont été évoquées : coupler la réunion avec une visite de terrain, améliorer le contenu technique (vidéo), articuler les différentes réunions sur le thème de l'environnement, intégrer la nouvelle logique territoriale...

Remarques du Comité de pilotage sur les actions présentées

- ***Contrats agri-environnementaux***

L'animateur du site fait part au comité des difficultés liées à la nouvelle organisation administrative et financière de la mise en œuvre de ces contrats qui a été complexifiée par le contexte de fusion des régions et de changement d'autorité de gestion (de l'Etat vers le Conseil Régional).

Si le programme a pu quand même être mis en place, il a été organisé de façon minimaliste et certains volets, comme les diagnostics de terrain en appui aux agriculteurs, n'ont pas pu être mis en place. L'instruction des engagements des agriculteurs étant toujours en cours de saisie, il ne sera pas possible de présenter un bilan précis avant 2017.

Compte-tenu des difficultés rencontrées, M. CORDONNIER précise que le CEN contribuera à l'élaboration du prochain projet sur la Couze Chambon au titre de l'animation Natura 2000 mais ne s'impliquera pas sur la mise en œuvre en tant que co-maitrise d'ouvrage d'action si la mobilisation des fonds FEADER reste non opérationnelle.

- ***Contrat Natura 2000***

L'ouverture des lignes financières au deuxième semestre 2016 a permis de relancer le contrat Natura 2000 prévoyant la fermeture de deux caves en faveur de l'accueil des chauves-souris.

- ***Maîtriser le parasitisme des troupeaux en respectant l'environnement***

Il est demandé de préciser sur quels constats s'appuie ce projet. Les liens entre la rémanence des produits utilisés et l'empoisonnement de la chaîne alimentaire sont en effet assez complexes à décrire. On sait que l'Ivermectine peut, à certaines doses, limiter les insectes décomposeurs de bouses dont se nourrissent les oiseaux et les chauves-souris. Certains produits ont un large spectre d'action dont on ne sait plus très bien où il s'arrête et une utilisation massive augmente le risque d'apparition de résistance. Le projet ne prévoit pas un suivi indirect des changements de pratiques sur les chauves-souris mais un suivi direct sur les insectes décomposeurs des bouses. Il s'articule autour d'un binôme volontaire vétérinaires/agriculteur garant d'efficacité. Le lien entre les laboratoires pharmaceutiques et les vétérinaires peut présenter un risque potentiel de partialité sur les conseils promulgués mais on ne peut pas s'en affranchir dans le cadre de ce projet. La question du portage de la maîtrise d'ouvrage est en cours de discussion, ainsi que la finalisation des partenariats (par exemple partenariat avec les GDS ou la Chambre pour l'organisation des formations).

- ***Protéger les haies***

Ce sujet reste non prioritaire pour la période 2016-2018, mais il pourra faire l'objet d'un stage longue durée si une opportunité se présente. La pression d'urbanisme et d'utilisation agricole est plus forte vers Montaigut et Champeix. L'utilisation économique des produits de la taille des haies (plaquette de bois) est positive si elle conduit à leur entretien en évitant leur arrachage. Les haies favorisent aussi les prédateurs des rats taupiers.

- ***Préserver les gîtes à chauves-souris***

La pose de la chiroptière sur l'église d'Ardes est prévue en décembre. Ce travail pourra faire l'objet d'une visite du prochain comité de pilotage et une réunion spécifique sera organisée l'an prochain avec les services de l'Etat en charge des bâtiments historiques (DRAC). Madame BONNARD souhaite être prévenue de l'organisation de cette réunion avec la DRAC.

Au niveau technique, il est précisé que le meuble a une pente de 45° pour éviter que les pigeons ne puissent utiliser le passage. Il est possible de mettre ce système sur d'autres bâtiments mais il faut construire un meuble sur-mesure.

La conservation des caves de St-Julien reste une priorité. Ces caves constituent un patrimoine remarquable, certaines sont encore utilisées pour l'affinage de fromage. Anciennement, on pouvait descendre dans les plus grandes à cheval. Pour les chauves-souris, la priorité est la protection de la parcelle AC 41 et de la cave AC 41b.

Avec le redémarrage de l'outil « contrat Natura » à l'automne 2016 cette action a pu être lancée. M. CHAMBONNIERE propose qu'une visite des travaux par les membres du comité de pilotage soit organisée à l'occasion d'une prochaine réunion du copil.

- ***Évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces***

Chauve-souris Auvergne précise qu'une porte est tombée dans les anciens thermes de St-Nectaire. Cela a créé un courant d'air qui explique la diminution observée cette année de la population de Petit Rhinolophe. Si l'humidité n'est pas favorable à cette espèce, cela est compensé par l'effet bénéfique de la chaleur apportée par les sources d'eau chaude. Les individus non observés se sont probablement dispersés sur des sites inconnus. De nouvelles colonies sont découvertes régulièrement (Olloix en 2015, Aydat en 2016) mais des différences d'effectifs entre l'hiver et l'été, pour le grand Rhinolophe par exemple, montre que certains gîtes restent inconnus. L'étude génétique de la population de Grand Rhinolophe permettra de mieux connaître ses déplacements. Cette espèce a été choisie car elle présente à la fois de forts enjeux et une faisabilité technique d'étude (disponibilité gratuite des marqueurs génétiques). L'analyse génétique est plus facile que le suivi avec des émetteurs car pour les espèces à grand déplacement, la personne au sol avec le récepteur n'arrive pas à suivre les animaux. En Espagne par exemple, ils suivent la Grande noctule en avion car c'est une espèce qui peut voler à 3000 m d'altitude. La séparation de l'étude en deux années est liée à la fois à la disponibilité des budgets mais aussi au temps nécessaire pour l'analyse des données.

- ***Communication***

2017 sera l'année de l'anniversaire des 200 ans de thermalisme à St-Nectaire. La mairie souhaite poursuivre les visites guidées de découverte des chauves-souris organisées l'été avec Chauve-souris Auvergne car elles ont du succès (50 personnes).

La commune d'Apchat propose sa salle polyvalente pour l'organisation de la projection du film « Une vie de Grand Rhinolophe » pendant l'été 2017.

- ***Point divers***

L'impact des éoliennes sur les chauves-souris est lié à la dépression de l'air qui forme une barrière et à l'effet cumulatif de leur nombre. Il n'y a pas d'étude particulière sur l'impact du parc éolien du Cézallier.

L'agriculture joue un rôle important pour la conservation des chauves-souris, avec un équilibre à trouver entre abandon de parcelles et intensification. Les chauves-souris jouent un rôle important pour la régulation des insectes, avec 4,5 tonnes consommés par an pour la seule colonie d'Ardes.

Mme BONNARD remercie M. CORDONNIER pour sa présentation ainsi que l'ensemble des participants pour leur attention avant de conclure la réunion.